

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de VERDUN s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

**Examen et vote du
Budget Primitif 2022 -
Budget annexe
MIRIBEL**

DVV2022_0091

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Bernard GOEURIOT, Madame Angelina DE PALMA-ANCEL, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Christine PROT, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Sylvie BOURDIN WATRIN, Monsieur Fabrice WEISSE, Monsieur Bruno LAVINA, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Eric BAL, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Karen SCHWEITZER, Madame Dominique GRETZ, Monsieur Mathieu HOUSSON, Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pascal BURATI

Absents-excusés :

Madame Cécile HAROS, Madame Jennifer GHEWY, Madame Nasra ANRIFIDINE, Madame Christel RENAUD

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Diana MOUNZER à Monsieur Fabrice WEISSE
- Madame Maryvonne COLLIGNON à Madame Karen SCHWEITZER
- Madame Jacqueline BRABANT à Madame Christine PROT
- Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Philippe COLAUTTI à Monsieur Gérard STCHERBININE
- Monsieur Jean-François THOMAS à Monsieur Bernard GOEURIOT

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard GOEURIOT, Premier Adjoint,

Synthèse de la délibération

Le présent budget 2022 fait suite à la délibération de création du budget annexe du site Miribel du 04/07/2022.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

- **Contexte – Problématique**

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité spécifique pour de telles opérations.

La comptabilité de stock pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent. Les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Les crédits budgétaires correspondants à cette opération permettront de régler les études, maîtrise d'œuvre et travaux.

La présentation générale du budget Annexe Miribel permet de constater les dépenses et les recettes (voir annexe).

Ces propositions retracent notamment les cessions entre le Budget Principal de la Ville de Verdun et le budget annexe Miribel ainsi que le remboursement des subventions du budget principal au budget annexe afin reprendre toutes les écritures passées sur le Budget Principal.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le budget primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle annuel budgétaire de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

VOTE le budget primitif 2022 du Budget Annexe MIRIBEL

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 055-215505454-20221212-DVV2022_0091-DE

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Maire de Verdun

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

INVESTISSEMENT

CHAP	ARTICLE	LIBELLES	MONTANT
DEPENSES			2 064 376,62
040	3555	Opération d'ordre de section à section Stock final	2 064 376,62 2 064 376,62
RECETTES			2 064 376,62
16	168748	Emprunts et dettes assimilées autres dettes autres communes	1 548 749,48 1 548 749,48
040	3555	Opération d'ordre de section à section terrains aménagés	515 627,14 515 627,14

FONCTIONNEMENT

CHAP	ARTICLE	LIBELLES	MONTANT
DEPENSES			2 580 003,76
011	6015	Charges à caractère général terrains à aménager	2 064 376,62 1 857 876,62
	605	travaux	200 000,00
	608	frais accessoires	6 500,00
042	71355	Opération d'ordre de section à section variation des stocks	515 627,14 515 627,14
RECETTES			2 580 003,76
77	774	Produits exceptionnels subvention exceptionnelle	515 627,14 515 627,14
042	71355	Opération d'ordre de section à section variation terrains aménagés	2 064 376,62 2 064 376,62